

COMITÉ DES GOUVERNEURS DES BANQUES CENTRALES
DES ÉTATS MEMBRES DE LA
COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE

Confidentiel

Projet

197e SEANCE

BALE, LE LUNDI 10 JUIN 1985 A 10 HEURES

Ordre du jour

- I. Approbation du procès-verbal de la 196e séance.
- II. Echange de vues sur le fonctionnement de la concertation intracommunautaire et sur l'évolution monétaire dans la CEE:
 - Présentation par M. Dalgaard du rapport concernant l'évolution sur les marchés des changes des pays participant à la concertation au cours du mois de mai et des premiers jours de juin 1985;
 - Adoption par le Comité du rapport destiné aux Ministres des Finances des pays de la CEE.
 - Série mensuelle de statistiques(1).
- III. Adoption formelle des mesures de renforcement du SME:
 1. Signature:
 - de l'Acte relatif à l'Accord du 13 mars 1979 fixant entre les banques centrales des Etats membres de la Communauté économique européenne les modalités de fonctionnement du SME(2);
 - de l'Acte relatif à l'adhésion de la Banque de Grèce à l'Accord sur le SME(2).
 2. Fixation du multiplicateur pour le mécanisme de mobilisation (article 18bis.1 de l'Accord sur le SME)(3);
- IV. Autres questions relevant de la compétence du Comité.
- V. Date et lieu de la prochaine séance.

-
- 1) Comme d'habitude, la Série mensuelle de statistiques sera prête à l'arrivée des Gouverneurs à Bâle.
 - 2) Des projets des Actes, datés du 29 mai 1985, ont été préparés par le "groupe Dalgaard" et les Gouverneurs ont été invités à confirmer leur accord sur ces textes d'ici le jeudi 6 juin 1985.
 - 3) L'accord conclu sur le multiplicateur fera l'objet d'une inscription au procès-verbal de la séance; un projet de cette inscription figure dans le document daté du 29 mai 1985.